

“ votre sollicitude, à déposer, par une sincère pénitence, le fardeau de leurs pé-  
 “ chés, et à s’efforcer, par des supplications, des jeûnes, des aumônes et d’autres  
 “ œuvres de piété, d’apaiser la colère de Dieu qu’ont provoquée les crimes des hom-  
 “ mes. . . . . Avertissez-les aussi de s’établir, chaque jour, avec plus de fermeté  
 “ et de solidité dans la profession de la religion catholique; qu’ils finient avec le  
 “ soin le plus empressé les embûches, les ruses et les fraudes des hommes qui  
 “ cherchent à leur nuire; . . . . et que les Curés, s’enflammant d’un nouveau zèle,  
 “ ne cessent point d’inculquer aux chrétiens qui leur sont confiés les leçons saintes  
 “ et les prescriptions de notre foi divine, et qu’ils travaillent, autant qu’ils en  
 “ sont capables, à les y perfectionner.”

“ A l’œuvre donc, Vénérables Frères, ” vous ajoutons-Nous avec l’accent de  
 notre père commun, “ a l’œuvre, vous qui êtes appelés à partager Notre sollici-  
 “ tude, et qui avez été constitués les gardiens des murs de Jérusalem. Ne cessez  
 “ point de prier avec nous, et le jour et la nuit; ne cessez point de mêler à vos  
 “ continues actions de grâces, avec humilité et instance, vos cris et vos suppli-  
 “ cations vers le Seigneur notre Dieu; ne cessez point d’implorer sa divine misé-  
 “ ricorde, afin que sa main propice détourne les fléaux que nous nous sommes at-  
 “ tirés, et qu’elle répande, en toute clémence, sur toutes nos familles, les richesses  
 “ de sa bonté. . . . . Pour que nos prières trouvent un accès plus facile auprès de  
 “ Dieu, n’oublions pas, Vénérables Frères, d’invoquer les suffrages de ceux qui  
 “ ont déjà conquis la couronne et la palme de la victoire, et surtout que nos vœux  
 “ s’adressent avec persévérance à Marie, Mère de Dieu et Vierge Immaculée,  
 “ elle dont l’intercession est la plus favorable et la plus puissante, elle qui est la  
 “ Mère de grâce et de miséricorde: demandons aussi la protection des Saints  
 “ Apôtres Pierre et Paul et de tous les Saints qui régneront avec Jésus-Christ dans  
 “ les Cieux.”

Enfin, pour gage de tous les dons célestes et comme témoignage de la très-ar-  
 dente charité que le Pape a pour nous, recevons N. T. C. F., avec un profond res-  
 pect, la Bénédiction Apostolique qu’il nous donne du fond de son cœur et avec  
 amour à Nous, votre Evêque, et à Vous tous Ecclésiastiques et Fidèles laïques  
 confiés à Notre garde.

Sera le présent Mandement lu au prône de Notre Cathédrale, à celui de toutes  
 les Eglises où se fait l’office public, le premier dimanche après sa réception, et au  
 Chapitre des Communautés Religieuses le premier jour libre après qu’il y aura  
 été reçu.

Donné à St. Hyacinthe, le quatre novembre, jour de la Fête du glorieux St.  
 Charles, de l’année mil huit cent cinquante-quatre, sous Notre seing et sceau et le  
 contreseing de notre Secrétaire.

† J. C. EVÊQUE DE ST. HYACINTHE.

PAR NONSEIGNEUR,

L. Z. MOREAU,

*Ptre. Secrétaire.*

*Ptre. Secrétaire.*



[Vraie copie,]